



LA VIE DES TITRES PROFESSIONNELS

N°49 – Mars 2026



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Table des matières

INTRODUCTION	3
LES DERNIERES PARUTIONS AU JOURNAL OFFICIEL	4
LES PROCHAINS TITRES AVEC DATES D'EFFET A TROIS MOIS	18
LES PROCHAINS TITRES ARRIVANT A ECHEANCE A TROIS MOIS	17
LA PROGRAMMATION DES FUTURES JOURNEES DE LA CERTIFICATION	20

Introduction

Le Journal de la Vie des Titres (JVT) paraît mensuellement au rythme des publications au Journal Officiel. Destiné à l'ensemble des centres agréés par le ministère du Travail, il a pour vocation de vous informer sur l'actualité des titres professionnels à partir des parutions au Journal Officiel.

Vous trouverez tous les éléments constitutifs des titres professionnels tels que la date d'effet, la date d'échéance, le niveau ainsi que la commission professionnelle consultative dont dépend le titre.

Dans le cas d'une modification ou d'une révision d'un titre professionnel une attention particulière sera portée sur les principaux changements issus de l'analyse du métier visé ainsi que les correspondances entre les blocs de compétences lorsqu'elles existent mais également les éventuelles adaptations ou changements de plateaux de certification.

Une rubrique du journal est consacrée aux titres arrivant à échéance au cours du prochain trimestre ainsi qu'un récapitulatif des titres ayant une date d'effet qui s'appliquera dans ce même laps de temps pour vous permettre d'anticiper vos organisations.

Enfin, le journal vous informe des futures dates de journées de la certification. Ces journées, sous forme de webinaires, sont ouvertes à tous sur inscription.

Elles sont dédiées aux titres professionnels du ministère du Travail en création ou en révision et vous permettent d'être en relation directe avec les ingénieurs de formation sectoriels de la direction de l'ingénierie de l'Afpa qui pourront vous apporter des informations complémentaires sur les évolutions des référentiels et répondre à vos questions.

Ils seront bientôt accessibles en format podcast sur les sites [responsable de session](#) et [jury du titre](#).

Pour toute information complémentaire un courriel est à votre disposition : journalviedestitres@afpa.fr.

Pour mieux vous repérer, ci-dessous la légende qui reprend l'état de publication au Journal Officiel des titres professionnels concernés.

Légendes :



Modification* : le titre a nécessité une modification inscrite au Journal Officiel



Création* : un nouveau titre a été créé et vient d'être inscrit au Journal Officiel



Prorogation* : la durée de vie du titre a été prolongée pour une durée déterminée



Révision* : le contenu d'un titre a été revu et réactualisé

Les dernières parutions au Journal Officiel

Parution au JO au mois de février

JO du 08/02/2026

R

[Arrêté du 22 janvier 2026](#) portant **révision** du titre professionnel d'**auxiliaire en prothèse dentaire** (APD).
Niveau : 3

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de cinq ans à compter du 07 mars 2026**. Commission professionnelle consultative « Cohésion sociale et santé ».

Nouveau code RNCP : A venir

Journée de la certification : 06/10/2026

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le nouveau millésime apporte une harmonisation de la terminologie « amovible » et « fixe », car les termes « adjointe » et « conjointe », conformément au standard ISO, ne sont plus utilisés.

On retrouve également la création d'un bloc d'activité spécifique « Fabriquer manuellement un modèle de travail de prothèse dentaire amovible et fixe en plâtre » avec 2 compétences.

Malgré le développement des empreintes numériques, il y a encore beaucoup d'empreintes physiques (entre 15 et 50% selon les laboratoires) qui nécessitent de réaliser des modèles de travail en plâtre.

Les 3 autres activités sont globalement maintenues avec quelques évolutions :

La compétence plâtre a été enlevée (du fait création d'une activité spécifique) du CCP2 « Fabriquer manuellement une prothèse dentaire amovible » et du CCP3 « Fabriquer manuellement une prothèse dentaire fixe »

Léger redécoupage des compétences du CCP2, sans changement majeur du contenu, avec notamment :

Ajout de la compétence « réaliser un porte empreinte individuel », qui était inclus dans le précédent référentiel dans une autre compétence. Il s'agit d'un élément préparatoire à la réalisation de la prothèse qu'on a volontairement séparé dans une compétence.

Suppression de la compétence « Mouler des prothèses dans un moufle ». Aujourd'hui il existe d'autres techniques et ceci a été intégré dans la compétence « transformer une prothèse dentaire amovible en résine et la finaliser »

Modification des intitulés de compétences du CCP3 sans modification majeure du contenu.

Dans le CCP4 « Réaliser à l'aide de la CFAO un élément prothétique ou une prothèse dentaire fixe » :
Ajout de la modélisation d'un PEI, car de plus en plus de laboratoire la pratiquent.

Ajout dans la compétence fabrication de l'usinage à l'impression 3D. En effet cette technique est autant utilisée que l'impression 3D.

Le questionnaire professionnel a été ajouté en modalité complémentaire pour l'épreuve titre et pour l'épreuve CCP4 « Réaliser à l'aide de la CFAO un élément prothétique et une prothèse dentaire fixe ».

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

Auxiliaire en prothèse dentaire Arrêté du 11/01/2021		Auxiliaire en prothèse dentaire Arrêté du 22/01/2026	
CCP	Réaliser des prothèses dentaires amovibles	CCP	Fabriquer manuellement un modèle de travail de prothèse dentaire amovible et fixe en plâtre
		CCP	Fabriquer manuellement une prothèse dentaire amovible
CCP	Réaliser des prothèses dentaires conjointes	CCP	Fabriquer manuellement un modèle de travail de prothèse dentaire amovible et fixe en plâtre
		CCP	Fabriquer manuellement une prothèse dentaire fixe
CCP	Réaliser des prothèses dentaires conjointes métalliques en conception et fabrication assistées par ordinateur	CCP	Réaliser à l'aide de la CFAO un élément prothétique et une prothèse dentaire fixe

JO du 15/02/2026

R

[Arrêté du 03 février 2026](#) portant **révision** du titre professionnel de **monteur câbleur intégrateur en équipements électroniques et électrotechniques** (MCIEEE). Niveau : 3

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de cinq ans à compter du 27 février 2026**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 17/11/26

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le titre est adapté au métier, ses activités restent les mêmes. Des rajouts dans les connaissances des nouvelles réglementations DEEE et RoHs relatives à la transition écologique. Rajout également de connaissances des bases de la technologie IOT relative à la transition numérique. Deux blocs de compétences sont fusionnés pour une meilleure lisibilité, les contenus restent identiques.

Le tableau de correspondance du RE :

Monteur câbleur intégrateur en équipements électroniques et électrotechniques Arrêté du 22/01/2021		Monteur câbleur intégrateur en équipements électroniques et électrotechniques Arrêté du 03/02/2026	
CCP	Fabriquer les faisceaux et cordons électriques d'une armoire ou d'un équipement électronique et électrotechnique	CCP	Fabriquer les faisceaux et cordons électriques d'une armoire ou d'un équipement électronique et électrotechnique
CCP	Intégrer les éléments électriques, électroniques et électrotechniques dans une armoire ou un équipement électronique et électrotechnique	CCP	Réaliser l'intégration des éléments, le câblage, le contrôle et la configuration d'une armoire ou un équipement électronique et électrotechnique
CCP	Réaliser le câblage, le contrôle et la configuration d'une armoire ou un équipement électronique et électrotechnique		

P [Arrêté du 03 février 2026](#) portant **prorogation** du titre professionnel de **fraiseur d'outillages en usinage conventionnel et numérique (FOUCN)**. **Niveau : 4**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de trois ans à compter du 21 mars 2026**. Commission professionnelle consultative « industrie ».

R [Arrêté du 03 février 2026](#) portant **révision** du titre professionnel d'**agent technique en prothèses et orthèses (ATPO)**. **Niveau : 3**

Le titre professionnel d'agent technique orthésiste prothésiste est enregistré dans le répertoire national des certifications sous le nouvel intitulé agent technique en prothèses et orthèses pour **une durée de trois ans à compter du 09 juin 2026**. Commission professionnelle consultative « Cohésion sociale et santé ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 17/11/26

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le référentiel a été intégralement réécrit pour se conformer strictement au Code de la santé publique.

Cette refonte clarifie les rôles dans l'appareillage orthopédique et recentre l'emploi sur la seule fabrication.

Les compétences décrites concernent exclusivement le PAO et le GAO, sans aucun contact avec les patients.

Les actes cliniques restent réservés aux orthoprothésistes conformément à l'article L.4361-1.

Les articles D4364-1 à D4364-6 encadrent la délégation possible de tâches techniques, uniquement en atelier.

Le titulaire du titre n'intervient jamais en situation clinique et n'a que des échanges internes à l'atelier.

Pour éviter toute confusion avec la profession réglementée, le titre devient « Agent technique en prothèses et orthèses ».

La révision de 2025 intègre les évolutions technologiques et les besoins exprimés par les entreprises.

Les compétences attendues se diversifient (thermoformage, maintenance, contrôle qualité, fabrication additive).

La démarche qualité, la sécurité, la prévention des risques et l'écoresponsabilité deviennent des exigences majeures du secteur.

Le tableau de correspondance du RE :

Agent technique prothésiste orthésiste Arrêté du 11/01/2021		Agent technique en prothèses et orthèses Arrêté du 03/02/2026	
CCP	Fabriquer des orthèses	CCP	Fabriquer des orthèses conformément aux directives de l'orthoprothésiste
CCP	Fabriquer des prothèses	CCP	Fabriquer des prothèses conformément aux directives de l'orthoprothésiste

JO du 26/02/2026

R Arrêté du 19 février 2026 portant **révision** du titre professionnel d'**agent de maintenance des bâtiments** (AMB). **Niveau : 3**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de cinq ans à compter du 20 avril 2026**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 29/04/26

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le nouveau millésime apporte quelques évolutions et intègre : travaux en hauteur, montage et démontage d'échafaudage roulant selon la R457, transition numérique, accessibilité, réemploi, prévention sur les risques professionnel (plomb, silice, TMS, amiante) et développement durable.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

Agent de maintenance des bâtiments Arrêté du 04/03/2021		Agent de maintenance des bâtiments Arrêté du 19/02/2026	
CCP	Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment	CCP	Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
CCP	Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment	CCP	Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
CCP	Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment	CCP	Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

R Arrêté du 19 février 2026 portant **révision** du titre professionnel de **chargé d'affaires du bâtiment** (CAB). **Niveau : 5**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de cinq ans à compter du 14 avril 2026**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 03/06/26

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le nouveau millésime du titre professionnel reste de niveau 5 et conserve les quatre activités types et seize compétences telles que structurées lors de la dernière révision en 2021, correspondant aux phases contractuelles d'un projet de construction d'un bâtiment Tout Corps d'Etat (TCE) en travaux neufs ou en rénovation : la conception, les études, la préparation de chantier et l'exécution des travaux.

Cependant les compétences de l'activité type relative à la préparation de chantier sont restructurées, apportant notamment une mise en lisibilité des compétences sur la définition de la mise en place de l'organisation et du lancement du chantier auprès d'un encadrement de chantier. Certains intitulés de compétences ont été reformulés dans chaque activité-type sans en changer fondamentalement le contenu.

Les modalités d'évaluation sont conservées, mais les durées sont allongées notamment pour la mise en situation professionnelle qui passe de 16h à 22h30. Au global l'épreuve s'organise sur 4 jours au lieu de trois.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

Chargé d'affaires du bâtiment Arrêté du 04/03/2021		Chargé d'affaires du bâtiment Arrêté du 19/02/2026	
CCP	Concevoir et proposer un projet de construction d'un bâtiment TCE	CCP	Concevoir et proposer un projet de construction d'un bâtiment TCE
CCP	Elaborer une offre commerciale pour un projet de construction d'un bâtiment TCE	CCP	Elaborer une offre commerciale pour un projet de construction d'un bâtiment TCE
CCP	Préparer et organiser un chantier de construction d'un bâtiment TCE	CCP	Organiser le lancement d'un chantier de construction d'un bâtiment TCE
CCP	Piloter la réalisation d'un chantier de construction d'un bâtiment TCE	CCP	Piloter la réalisation d'un chantier de construction d'un bâtiment TCE

R

[Arrêté du 19 février 2026](#) portant **révision** du titre professionnel de **carreleur-chapiste** (CARRCHAP).
Niveau : 3

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de cinq ans à compter du 24 mai 2026**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 13/03/26

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Les évolutions du titre professionnel pour correspondre à l'emploi :

- Nouvelle compétence dans l'activité n° 1 :
 - 1 - Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur
- Nouveaux savoirs des compétences :
 - 4 - Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés (grands formats)
 - 7- Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés (grands formats, terrasse)
 - 12- Appliquer des chapes fluides. (Règles professionnelles)
- Déplacement de la compétence dans l'activité 2 :
 - 9- Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés

Dans les modalités d'évaluation le questionnaire professionnel a été supprimé au profit d'un entretien technique.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

Carreleur-chapiste Arrêté du 04/03/2021		Carreleur-chapiste Arrêté du 19/02/2026	
CCP	Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.	CCP	Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.
CCP	Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.	CCP	Aucune correspondance
CCP	Aucune correspondance	CCP	Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.
CCP	Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation des chapes et la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés.	CCP	Réaliser des chapes dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation

R

[Arrêté du 19 février 2026](#) portant **révision** du titre professionnel de **conducteur de travaux du bâtiment et du gros œuvre** (CDTBGO). **Niveau : 5**

Le titre professionnel intitulé conducteur de travaux du bâtiment et du génie civil est enregistré dans le répertoire national des certifications sous le nouvel intitulé de conducteur de travaux du bâtiment et du gros œuvre pour **une durée de cinq ans à compter du 21 octobre 2026**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 04/11/2026

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le nouveau millésime du titre professionnel Conducteur de travaux du bâtiment et du génie civil conserve les deux activités types telles que structurées lors de la dernière révision en 2020 autour d'une approche de gestion de projet de construction : la préparation de chantier et l'exécution de travaux avec sa livraison. Cependant les compétences de l'activité type relative à la préparation de chantier sont restructurées autour de sept compétences au lieu de cinq, apportant notamment une mise en lisibilité des compétences sur la définition et l'intégration des moyens QSE des modes opératoires et sur la mise en place de l'organisation du chantier. Certains intitulés de compétences ont été reformulés dans chaque activité-type sans en changer fondamentalement le contenu.

L'analyse et le dialogue menés avec les experts, professionnels et leurs représentants permettent de proposer aux instances consultatives, de :

- Modifier le contour de l'emploi-type du titre professionnel afin de le faire correspondre à son domaine d'intervention que sont les entreprises de construction gros œuvre ou les entreprises générales tout corps d'état (TCE) de plus de six salariés. Désormais la distinction est faite entre le bâtiment et le génie civil. Le titre professionnel est recentré uniquement sur la partie bâtiment. L'intitulé du titre professionnel se voit ainsi modifié pour une nouvelle dénomination : « Conducteur de travaux du bâtiment et du gros œuvre ».
- Ajouter des savoirs, savoir-faire, savoirs organisationnels dans les compétences du titre professionnel portant sur la mixité des systèmes constructifs (béton, bois, acier), l'économie circulaire et les nouveaux acteurs y afférent.
- Ajouter des savoirs sur le tout corps d'état dans les compétences d'ordonnancement, de contrôle et de clôture du chantier.

- Ajouter des savoirs relatifs aux techniques de surélévation.
- Conserver les savoirs relatifs au BIM déjà intégrés au titre professionnel.
- Intégrer la notion de mise en service dans la compétence de clôture du chantier.
- Créer une compétence sur la définition et l'intégration des moyens QSE des modes opératoires.
- Ajouter des savoirs sur le smart building dans les compétences intégrant l'approche TCE.
- Ajouter des notions du Lean management dans la compétence du management.
- Créer une compétence sur la mise place de l'organisation du chantier.

Les 3 modalités d'évaluation sont conservées, mais les durées sont allongées notamment pour la mise en situation professionnelle qui passe de 16h à 29h30. Au global l'épreuve s'organise sur 4 jours au lieu de trois.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

Conducteur de travaux du bâtiment et du génie civil Arrêté du 20/05/2020		Conducteur de travaux du bâtiment et du gros œuvre Arrêté du 19/02/2026	
CCP	Préparer un chantier de bâtiment et de génie civil	CCP	Préparer un chantier de bâtiment pour les travaux du Gros Œuvre
CCP	Conduire les travaux d'un chantier de bâtiment et de génie civil	CCP	Conduire les travaux d'un chantier de bâtiment Gros Œuvre et TCE

R

Arrêté du 19 février 2026 portant **révision** du titre professionnel de **technicien en électricité du bâtiment communicant et connecté** (TEBCC). **Niveau : 4**

Le titre professionnel intitulé technicien du bâtiment communicant et connecté est enregistré dans le répertoire national des certifications sous le nouvel intitulé de technicien en électricité du bâtiment communicant et connecté pour **une durée de cinq ans à compter du 02 juin 2026**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 11/03/2026

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Ce technicien est chargé d'installer, de mettre en service, de maintenir, de dépanner et d'optimiser les équipements électriques et numériques dédiés aux services énergétiques, de confort et de sûreté dans les bâtiments.

Le nouveau millésime du titre, conserve l'architecture en deux activités principales définies en 2020 : l'installation et la mise en service d'installations électriques communicantes, puis l'optimisation et la maintenance préventive et corrective de ces systèmes. Les analyses menées avec les experts confirment la pertinence de cette structuration et ne justifient pas de révision majeure. Les compétences existantes liées à l'installation, au paramétrage, à la mise en fonction, ainsi qu'à la maintenance préventive, corrective et à l'optimisation des équipements sont donc intégralement maintenues.

Cependant, la nécessité de renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments se traduit par un renforcement du contexte réglementaire, avec la prise en compte des obligations liées au décret tertiaire et surtout au décret BACS (Building Automation Control System ou Gestion Technique du Bâtiment). Le contexte normatif évolue avec le même objectif avec les recommandations faites dans le Titre 8 de la nouvelle norme NF-C 15-100.

En conséquence, le nouveau référentiel intègre des évolutions significatives : l'ajout de savoirs et savoir-faire portant sur les protocoles Zigbee, Modbus, M-Bus et LoRa, en complément du protocole BACnet/IP utilisé en CVC. Par ailleurs, le technicien devra désormais maîtriser des savoirs et savoir-faire liés aux systèmes gestion technique des bâtiments et de management de l'énergie, afin de répondre à une implication croissante dans l'installation et l'exploitation de ces dispositifs. Cette évolution s'accompagne d'un nécessaire monté en compétence progressive et d'un encadrement adapté au sein des entreprises.

La durée de la mise en situation professionnelle est rallongée de 15 minutes, pour la phase de mise en service en présence du jury.

Les nouveaux savoirs relatifs aux évolutions apportées au titre professionnel, sur les sujets techniques évoqués ci-dessus sont évalués au travers de la modalité questionnaire professionnel. Il est donc important de prendre de note de l'importance de préparer au mieux les candidats lors de leur parcours de formation à ces évolutions technologiques portant sur les protocoles Zigbee, Modbus, M-Bus et LoRa, BACnet et les savoirs liés aux systèmes gestion technique des bâtiments et de management de l'énergie.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

Technicien du bâtiment communicant et connecté Arrêté du 18/11/2020		Technicien en électricité du bâtiment communicant et connecté Arrêté du 19/02/2026	
CCP	Installer, paramétrer et mettre en fonction des équipements de services du bâtiment communicant et connecté.	CCP	Installer, paramétrer et mettre en fonction des équipements de services du bâtiment communicant et connecté.
CCP	Optimiser et maintenir des équipements de services du bâtiment communicant et connecté.	CCP	Optimiser et maintenir des équipements de services du bâtiment communicant et connecté.

JO du 27/02/2022

M [Arrêté du 18 février 2026](#) portant **modification** de l'arrêté du 26 septembre 2024 relatif au titre professionnel de **conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules** (CTRMTV).

Au cinquième alinéa de l'[article 9 de l'arrêté du 26 septembre 2024](#) susvisé, les mots : « , respectivement, 550 heures » sont supprimés.

M [Arrêté du 18 février 2026](#) portant **modification** de l'arrêté du 26 septembre 2024 relatif au titre professionnel de **conducteur du transport routier de marchandises sur porteur** (CTRMP).

Au cinquième alinéa de l'[article 9 de l'arrêté du 26 septembre 2024](#) susvisé, les mots : « , respectivement, 550 heures et » sont supprimés.

R

[Arrêté du 19 février 2026](#) portant **révision** du titre professionnel de **charpentier bois** (CHB). **Niveau : 3**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de cinq ans à compter du 27 avril 2026**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 06/02/2026

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Plusieurs évolutions dans ce nouveau millésime :

- ajout dans la partie réglementation d'activité de la formation sur l'élingage ;
- précisions apportées dans les savoir-faire et les connaissances sur le montage, l'utilisation et le démontage d'échafaudage de pied ;
- précisions apportées sur l'utilisation du trait de charpente sur support physique ou à l'aide d'un logiciel de dessin assisté par ordinateur (DAO) ;
- précision apportée sur le terme levage à la place de montage, plus approprié dans le secteur ;
- ajout d'un savoir-faire sur le classement visuel des bois massifs ;
- ajout de savoir-faire sur la mise en œuvre des isolants thermiques et du pare-vapeur dans la compétence sur la préfabrication en atelier ;
- ajout de connaissances sur les caractéristiques des isolants thermiques biosourcés ;
- ajout de connaissances sur les différents types de handicap.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le titre comporte deux blocs en commun avec le titre Constructeur bois (COBO).

Le tableau de correspondance du RE :

Charpentier bois Arrêté du 04/03/2021		Charpentier bois Arrêté du 19/02/2026	
CCP	Façonner des pièces de charpente bois de manière traditionnelle	CCP	Façonner des pièces de charpente bois de manière traditionnelle
CCP	Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots	CCP	Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots
CCP	Préparer, distribuer et implanter les moyens et ouvrages pour un chantier de construction bois	CCP	Préparer, distribuer et implanter les moyens et ouvrages pour un chantier de construction bois
CCP	Monter une structure bois	CCP	Monter une structure bois

R

[Arrêté du 19 février 2026](#) portant **révision** du titre professionnel de **constructeur bois** (COBO). **Niveau : 3**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de cinq ans à compter du 27 avril 2026**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 06/02/2026

Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Plusieurs évolutions dans ce nouveau millésime :

- ajout dans la partie réglementation d'activité de la formation sur l'élingage ;
- ajout de connaissances sur les caractéristiques des isolants thermiques ;
- ajout de savoir-faire sur la mise en œuvre des isolants thermiques et du pare-vapeur dans la compétence sur la préfabrication en atelier ;
- ajout d'une connaissance dans la partie montage de structures bois sur les principaux types d'engins de levage et leurs caractéristiques ;
- dans le cadre du programme Feebat, ajout de connaissances liées aux économies d'énergie ;
- précision apportée sur le terme levage à la place de montage, plus approprié dans le secteur ;
- ajout d'un savoir-faire sur le classement visuel des bois massifs ;
- ajout de connaissances sur les différents types de handicap.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le titre comporte deux blocs en commun avec le titre Charpentier bois (CHB).

Le tableau de correspondance du RE :

	Constructeur bois Arrêté du 04/03/2021		Constructeur bois Arrêté du 19/02/2026
CCP	Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots	CCP	Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots
CCP	Monter une structure bois	CCP	Monter une structure bois
CCP	Poser les fenêtres de toit et une couverture en tuiles avec accessoires et abergements industrialisés	CCP	Poser les fenêtres de toit et une couverture en tuiles avec accessoires et abergements industrialisés
CCP	Réaliser le revêtement extérieur bois et mettre en œuvre les systèmes d'isolation et d'étanchéité à l'air d'une construction bois	CCP	Réaliser le revêtement extérieur bois et mettre en œuvre les systèmes d'isolation et d'étanchéité à l'air d'une construction bois



[Arrêté du 19 février 2026](#) portant **création** du titre professionnel de **dessinateur projeteur en électricité du bâtiment (DPEb)**. **Niveau : 5**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de cinq ans à compter du 17 mai 2026**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 17/04/2026

Les principales motivations de cette création sont les changements de niveau et d'intitulé pour être en accord avec les attentes des professionnels et en phase avec le marché de l'emploi. L'intégration des savoirs et savoir-faire associés aux enjeux des transitions énergétiques et environnementales.

JO du 28/02/2022

R

[Arrêté du 19 février 2026](#) portant **révision** du titre professionnel de **dessinateur projeteur en béton armé** (DPBA). **Niveau : 5**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de cinq ans à compter du 12 juin 2026**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 13/02/2026

Nécessitant une évolution de plateau de certification : Aucun changement lourd de nature « infrastructures nouvelles », mais une montée en puissance des moyens numériques.

Principales évolutions du titre et raisons de ces évolutions :

Une nouvelle activité type centrée sur la modélisation 3D d'une structure en béton armé selon la convention BIM.

Le coffrage et le ferrailage sont désormais regroupés dans une seule activité.

Une compétence spécifique concernant le calcul et le dimensionnement est ajoutée.

Intégration des savoirs relatifs aux solutions constructives pour la rénovation d'ouvrages existants.

Les principes d'inclusion et la prise en compte du handicap sont intégrés comme des savoirs.

Ces évolutions répondent à la nécessité d'aligner le titre avec les pratiques actuelles du secteur, l'évolution des outils numériques, exigences environnementales et les demandes des entreprises du bâtiment.

Nouvelles modalités intégrées :

Mise en situation professionnelle de 14 h incluant :

- calcul/dimensionnement,
- plans de coffrage,
- plans d'armatures.

Questionnement à partir de productions portant sur :

- synthèse du dossier technique,
- plans de conception,
- organisation BIM,
- maquette numérique structurelle au format IFC

Présentation obligatoire de :

- plans DWG,
- maquette structurelle IFC,
- rapport BIM de l'organisation du projet en béton armé.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

DESSINATEUR PROJETEUR EN BÉTON ARMÉ Arrêté du 09/04/2015		Dessinateur projeteur en béton armé Arrêté du 19/02/2026	
CCP	Constituer le dossier d'exécution d'un ouvrage en béton armé	CCP	Produire le dossier de conception d'un projet en béton armé
CCP	Aucune correspondance	CCP	Concevoir la maquette numérique 3D d'une structure en béton armé selon la convention BIM
CCP	Dessiner les plans de coffrage d'un ouvrage en béton armé	CCP	Produire les plans d'exécution d'un ouvrage en béton armé et assurer l'appui technique de réalisation
CCP	Etablir les plans d'armatures d'un ouvrage en béton armé		

Les prochains titres avec dates d'effet à trois mois

Titres avec date d'effet entre mars 2026 et mai 2026

Code Titre	Intitulé	Sigle	Code RNCP	Date d'effet
TP-00136	Manager d'établissement marchand	MEM	41853	03/03/2026
TP-00189	Plombier chauffagiste	PbC	41909	03/03/2026
TP-01326	Technicien d'intervention en chauffage, climatisation, sanitaire et énergies renouvelables	TICCSER	41911	03/03/2026
TP-01332	Coffreur Bancheur	CB	41905	04/03/2026
TP-00055	Auxiliaire en prothèse dentaire	APD	A venir	07/03/2026
TP-01264	Couturier retoucheur réparateur	CRR	41914	24/03/2026
TP-01299	Chargé d'affaires du bâtiment	CAB	A venir	14/04/2026
TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	AMB	A venir	20/04/2026
TP-01301	Charpentier bois	CHB	A venir	27/04/2026
TP-01302	Constructeur bois	COBO	A venir	27/04/2026
TP-01453	Dessinateur projeteur en électricité du bâtiment	DPEb	A venir	17/05/2026
TP-01407	Carreleur-chapiste	CARRCHAP	A venir	24/05/2026
TP-01408	Responsable d'établissement touristique	RET	A venir	25/05/2026

Les prochains titres arrivant à échéance à trois mois

Titres arrivants à échéance entre mars 2026 et mai 2026

Code Titre	Intitulé	Sigle	Code RNCP	Date d'échéance
TP-00374	Secrétaire assistant	SA	36804	28/02/2026
TP-00062	Monteur levageur de structures métalliques	ML	35348	16/03/2026
TP-01264	Couturier retoucheur	CoR	35228	23/03/2026
TP-01299	Chargé d'affaires du bâtiment	CAB	35503	13/04/2026
TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	AMB	35510	19/04/2026
TP-01301	Charpentier bois	CHB	35508	26/04/2026
TP-01302	Constructeur bois	COBO	35507	26/04/2026
TP-00496	Technicien réseaux IP	TRI	35295	13/05/2026
TP-00079	Technicien de bureau d'études en électricité des bâtiments	TBEEB	35530	16/05/2026
TP-01407	Carreleur-chapiste	CARRCHAP	35509	23/05/2026
TP-01408	Responsable d'établissement touristique	RET	35527	24/05/2026
TP-00039	Conducteur d'appareils de l'industrie de la chimie	CAIC	35314	31/05/2026
TP-00160	Technicien de fabrication de l'industrie de la chimie	TFIC	35308	31/05/2026

La programmation des futures journées de la certification

Prochaines journées de la certification entre mars 2026 et mai 2026

Retrouvez l'ensemble des référentiels nécessaires au bon déroulement des webinaires sur l'espace [Employeur – Candidat – Acteur](#).

Tertiaire					
	Dates / Horaires	Lieux / Modalités	Ingénieur de formation	Personne organisatrice	Intervenant Direction des Certifications
Agent de sûreté et de sécurité privée - A2SP	Jeudi 19 mars 2026 9h30 à 12h00	Visioconférence	Alexia CHOCHOI	Romain MARCHAL	Christelle JOUANA

Pour tout renseignement et inscription :

Romain MARCHAL, romain.marchal@afpa.fr

Naïma EL BACHA, naima.el-bacha@afpa.fr

BTP					
	Dates / Horaires	Lieux / Modalités	Ingénieur de formation	Personne organisatrice	Intervenant Direction des Certifications
Dessinateur projeteur en béton armé - DPBA	Vendredi 13/02/2026 / 09h00-12h00	Visioconférence	CHEBREK Fatima	Christine VERGUET	Franck MILLET
Technicien du bâtiment communicant et connecté - TBCC	Mercredi 11/03/2026 / 09h00-12h00	Visioconférence	LOCH François	Marie-Line FERNANDEZ	Franck MILLET
Maçon / Coffreur Bancheur - MACON - CB	Mercredi 11/03/2026 / 14h00-16h30	Visioconférence	AUDOUARD Hervé MILLOCCO Grégory	Marie-Line FERNANDEZ	Franck MILLET
Carreleur Chapiste - CARRCHAP	Vendredi 13/03/2026 / 09h00-12h00	Visioconférence	LOUPIAS Guillaume	Isabelle BOUSQUET	Aurélien TAMISIER
Dessinateur projeteur en électricité du bâtiment - DPEB	Vendredi 17/04/2026 / 09h00-12h00	Visioconférence	BORGES Daniel	Marie-Line FERNANDEZ	Aurélien TAMISIER
Agent de maintenance du bâtiment - AMB	Mercredi 29/04/2026 / 09h00-12h00	Visioconférence	SCHWARTZ Michaël	Isabelle BOUSQUET	Aurélien TAMISIER
Conduite d'engins sur les chantiers de travaux publics - CEGT - CECU	Vendredi 22/05/2026 / 09h00-12h00	Visioconférence	FOREST Laurent	Isabelle BOUSQUET	Franck MILLET

Pour tout renseignement et inscription :

Christine VERGUET, christine.verquet@afpa.fr

Isabelle BOUSQUET, isabelle.bousquet@afpa.fr

Industrie

Secteur / Titre	Dates / Horaires	Lieux / Modalités	Ingénieur de formation	Personne organisatrice	Intervenant Direction des Certifications
Opérateur composites hautes performances - OCHP	Jeudi 19 février 2026	Visio	Nathalie DUFFAY	Sylvie FROMENT	Christelle JOUANA
Technicien en usinage assisté par ordinateur - TUAO			Jean-Marc TISSOT		
Stratifieur multiprocédés en matériaux composites – SMMC			Nathalie DUFFAY		
Carrossier réparateur - CR	Jeudi 12 mars 2026	Visio	Gérald LORRAIN	Laurenne PEUZET	Franck MILLET
Peintre en carrosserie - PC			Jérémy FERRI		
Mécanicien automobile - MA					
Mécanicien de maintenance automobile - MMA					
Technicien électromécanicien automobile - TEA	Mardi 19 mai 2026	Visio	Vincent FAYOLLE	Hélène PASTOR	Aurélien TAMISIER
Technicien supérieur de maintenance d'éoliennes - TSME			Ratiba REDJIMI		
Technicien en électronique de montage, de contrôle et de maintenance - TEMCM (ex EMCM)					
Technicien de maintenance industrielle - TMI			Laurent LEFEBURE		
Technicien de production en plastugie - TPP					

Pour tout renseignement et inscription :

Laurenne PEUZET, laurenne.peuzet@afpa.fr

Sylvie FROMENT, sylvie.froment@afpa.fr

Direction de la publication

Marylin Andrey

Directrice des Certifications

Direction de l'ingénierie et de l'innovation et MNSP

Rédaction

Aurélien TAMISIER

Chef de Projet Certifications

Direction de l'ingénierie et de l'innovation et MNSP

Viviane BACH

Cheffe de Projet Prospective

Direction de l'ingénierie et de l'innovation



Ce document est réalisé par l'Afpa, pour le compte du ministère, dans le cadre des missions nationales de service public qui lui sont confiées par le ministère du travail.